



## Edito

La période estivale ne peut pas être qualifiée de trêve....

Les négociations sur la Loi santé, Patients, Territoires, commencées de façon spectaculaire avec la Ministre, sont en stand by. Toutefois, nous savons que les réflexions progressent et que l'écriture avance...

La concertation sur l'avenir de l'IRCANTEC est enfin à l'ordre du jour. Plusieurs réunions ont eu lieu.

En ce qui concerne l'activité libérale hospitalière, le SNAM-HP a formulé deux types de revendications.

Puisqu'il n'est pas possible de revenir sur l'élargissement de l'assiette des cotisations à la totalité des honoraires perçus, nous avons demandé :

- Une baisse générale du taux de la redevance avec si ce n'est la disparition, du moins une diminution importante de la différence de taux de la redevance entre CHU et CH.
- L'application des modifications à la date de parution de la circulaire **sans effet rétroactif**.

De toute façon, il importe qu'en masse financière globale, les modifications de la redevance sur l'activité libérale à l'hôpital soient neutres pour les établissements.

R. RYMER

Président du SNAM-HP

### >> Très fortes inquiétudes pour notre retraite complémentaire !

Alors que nous attendons depuis plusieurs années une analyse sérieuse de ce dossier, le Gouvernement semble vouloir accélérer les prises de décision.

On nous propose d'intégrer très modestement (un siège au Conseil d'Administration) la gouvernance de l'IRCANTEC, mais simultanément de nous engager sur une baisse très importante de son rendement.

Les dernières propositions, qui datent du 10 juillet, sont toujours jugées comme inacceptables. Nous sommes déterminés à garantir notre représentativité et à défendre le meilleur rendement possible pour nos cotisations.

IRCANTEC :

[Rapport d'activité 2007](#)

[Annuaire statistique 2007](#)

15 rue Ferdinand  
Duval  
75004 Paris  
Tél. : 01 48 87 93  
49  
Fax : 0148 87 93  
62

[www.snamhp.org](http://www.snamhp.org)



## >> Préparation de la Loi Santé, Patients, Territoires

Nous avons été reçus par la Ministre puis par Madame Billeau, Conseiller de la Ministre.

A ce jour, plusieurs points sont en débat, et le SNAM-HP redoute l'introduction de mesures contre productives et dangereuses. Nous sommes particulièrement attentifs aux conditions de nomination et d'affectation des Praticiens (nécessairement sur proposition médicale institutionnelle), à la place reconnue et nécessaire de la CME, à la validation des contrats d'exercice médical par les Chefs de Pôle et à la médicalisation future des futurs Directoires. Le SNAM-HP sera particulièrement attentif à la composition du Conseil de surveillance. Concernant les Communautés Hospitalières de Territoires, nous souhaitons qu'elles se mettent en place le plus rapidement possible, avec une réelle capacité à adapter les moyens médicaux aux besoins tout en améliorant significativement les conditions de travail des médecins hospitaliers dont le mécontentement ne fait que croître. Une attention importante sera apportée à la gouvernance.

## >> Réforme législative du temps de travail

Afin qu'il soit désormais possible de gérer au mieux les RTT et d'une façon générale les CET, il est évident que la ressource médicale doit être utilisée au mieux, adaptée aux variations d'activité, et visualisée sur des tableaux d'activité réguliers et complets.

Rappelons que les tableaux d'activités prévisionnels sont obligatoires et exigibles.

## >> Journée de réflexion

Le SNAM-HP a organisé le 7 juin 2008 une importante journée de réflexion sur les thèmes d'actualité, avec nos représentants régionaux. La CMH s'était jointe à nous.

L'Hôpital et son territoire, les points clé de la Gouvernance, les Médecins à l'Hôpital ont été les thèmes retenus pour de riches échanges. Nous sommes convaincus que la défense des intérêts de nos malades passe aussi par l'adaptation des établissements publics à leur difficile environnement. Il est urgent de clarifier nos missions et de faire évoluer les organisations médicales et paramédicales pour améliorer l'attractivité et les conditions de travail des médecins et du personnel hospitalier. La morosité budgétaire que nous subissons ne doit pas étouffer la réflexion et l'aboutissement des projets médicaux.

## >> 3èmes rencontres Convergences Santé Hôpital

Retraite IRCANTEC, rémunérations, gardes et astreintes, organisation de l'hôpital, démographie :

le palais des congrès de Toulouse les 17, 18 et 19 septembre sera le lieu d'information, de débats et d'action des praticiens du SNAM-HP et de la CMH à l'hôpital.

Nous vous y attendons !

[L'affiche du congrès](#)

[Le pré-programme](#)

[Le procès de l'organisation de l'hôpital](#)



[Le bulletin d'inscription](#)  
[Les organisateurs](#)  
[Les modalités pratiques](#)

#### >> 27ème Journée Nationale de l'AFMHA

La Journée Nationale de l'AFMHA aura lieu le vendredi 28 novembre 2008 à Paris. Elle aura pour thème : « Communauté hospitalière de territoire : de l'ARS au patient ».

Le sujet est d'une importance capitale. Nous ne doutons pas de l'impact important de cette réflexion.

Autres rapports et textes parus

- Juillet - Guy VALLANCIEN - [Réflexions et propositions sur la gouvernance hospitalière et le poste de président du directoire](#)
- Juin - Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) - [Rapport annuel 2006-2007](#) - [Synthèse générale](#)
- Juin - Haute autorité de santé - [Rapport d'activité 2007](#)
- Juin - Sénat - Rapport d'information n°403 de MM. Alain VASSELLE et Bernard CAZEAU : [Pour une gestion responsable de l'hôpital](#)
- Juin - Cour des comptes - [La mise en oeuvre du Plan cancer](#)
- Juin - [Rapport du Professeur Pierre CORIAT](#) sur la création du Conseil national de l'urgence et de la permanence des soins
- JO du 22 juillet 2008  
[Liste nationale d'habilitation à diriger les services](#) mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 6146-1 du code de la santé publique établie pour l'année 2008 (additif)
- [Décret n° 2008-710 du 16 juillet 2008](#) relatif aux sanctions financières liées au contrôle des établissements de santé
- [Arrêté du 30 juin 2008](#) fixant le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en médecine par interrégion et par discipline ainsi que leur répartition par subdivision d'internat au titre de l'année universitaire 2008-2009
- [Décret n° 2008-607 du 26 juin 2008](#) modifiant le décret n° 90-51 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur
- JO du 8 juin 2008  
[Avis de vacance](#) de postes de praticien hospitalier à temps plein
- JO du 6 juin 2008  
[Liste des nominations des praticiens hospitaliers temps plein](#) dans les établissements publics de santé aux tours de recrutement 2007  
[Liste des nominations sur chefferie des praticiens hospitaliers temps plein](#) dans les établissements publics de santé aux tours de recrutement 2007
- [Décret n° 2008-525 du 3 juin 2008](#) relatif au Conseil national de la chirurgie

- [Arrêté du 3 juin 2008](#) fixant la composition du Conseil national de la chirurgie

Cette liste diffusion est gratuite et sans engagement. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.